



**LE 5 MARS 2018**

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue à l'Hôtel de Ville de Beaupré au 10 995 rue des Montagnards, le lundi 5 mars 2018 à 19 h 30, à laquelle sont présents :

M. Pierre Renaud, maire  
Mme Nancy Pelletier, conseillère #1  
M. Christian Blouin, conseiller #2  
M. Pierre Carignan, conseiller #3  
M. Serge Simard, conseiller #4  
M. Michel Beaumont, conseiller #5  
Mme Michèle Abdelnour, conseillère #6

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Pierre Renaud, maire.

Également présents: Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe  
M. Roch Lemieux, directeur général, trésorier et greffier adjoint

8451-050318 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

**RAPPORT**

C.C.U.

- . Rapport des permis février 2018

ADMINISTRATION

- Rapport budgétaire février 2018
- Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant la résolution 8392-150118

8452-050318 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 FÉVRIER 2018**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2018.

8453-050318 **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'adopter les comptes suivants :

Journal des chèques 1800191 à 1800260	251 238,63 \$
Journal des chèques 1800261 à 1800275	76 256,37 \$
Journal des chèques 1800276	31 528,39 \$
Journal des chèques 1800277 à 1800333	165 546,39 \$
Journal des chèques 1800334 à 1800336	3 844,71 \$
Journal des chèques 1800337 à 1800338	2 447,54 \$
Journal des chèques 1800339 à 1800383	104 228,49 \$
Journal des chèques 1800384 à 1800400	193 383,87 \$
Journal des chèques 1800401 à 1800402	7 407,17 \$

8454-050318 **SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE – ENTENTE SERVICE AUX SINISTRÉS**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'autoriser le paiement de la somme de 599,04 \$ (3 744 x 0,16 \$ par habitant) à la Société Canadienne de la Croix-Rouge, Division du Québec pour l'année 2018-2019 à titre de contribution au financement du maintien des ressources de la Croix-Rouge.

8455-050318 **ENTENTE STEU – AUTORISATION À SIGNATURE**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser le maire, M. Pierre Renaud et le directeur général, M. Roch Lemieux à signer la nouvelle entente relativement à la fourniture de service d'assainissement des eaux usées à intervenir avec la Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré, la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges et la Municipalité de Saint-Joachim.

8456-050318 **ALLIANCE AFFAIRES CDB – SOIRÉE RÉSEAUTAGE**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'autoriser les membres du conseil à participer à la soirée réseautage du 22 mars au coût de 40 \$ plus taxes par personne et d'autoriser les dépenses inhérentes.

8457-050318 **NOMINATION DE MME MICHÈLE ABDELNOUR AU COMITÉ DE NÉGOCIATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE**

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement de nommer Mme Michèle Abdelnour à titre d'observatrice au comité de négociation de la convention collective.

8458-050318 **REGROUPEMENT DES OFFICES MUNICIPAUX DES MUNICIPALITÉS DE BOISCHATEL, CHÂTEAU-RICHER, SAINTE-ANNE-DE-BEAUPRÉ, BEAUPRÉ, SAINT-JOACHIM, SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES ET SAINT-TITE-DES-CAPS EN VUE DE LA CRÉATION DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ**

**ATTENDU QUE** l'Office municipal d'habitation de Boischatel, l'Office

municipal d'habitation de Château-Richer, l'Office municipal d'habitation de Sainte-Anne-de-Baupré, l'Office municipal d'habitation de Beaufort, l'Office municipal d'habitation de Saint-Joachim, l'Office municipal d'habitation de Saint-Ferréol, et l'Office municipal d'habitation de Saint-Tite-des-Caps ont demandé l'autorisation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de se regrouper;

**ATTENDU QUE** ces offices ont présenté aux conseils municipaux des municipalités de Boischatel, Château-Richer, Sainte-Anne-de-Baupré, Beaufort, Saint-Joachim, Saint-Ferréol-les-Neiges et Saint-Tite-des-Caps un projet d'entente de regroupement des sept (7) offices et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

**ATTENDU QUE** les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

**ATTENDU QU'**après étude du projet de l'entente de regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement que le conseil de la Ville de Beaufort recommande favorablement le regroupement des offices municipaux de Boischatel, Château-Richer, Sainte-Anne-de-Baupré, Beaufort, Saint-Joachim, Saint-Ferréol-les-Neiges et Saint-Tite-des-Caps et, par conséquent la création de l'« **Office municipal d'habitation de la Côte-de-Baupré** » suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement.

8459-050318 **COLLOQUE PARCS INDUSTRIELS LES 12 ET 13 JUIN 2018**

Il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'autoriser les membres du conseil à participer au colloque Parcs industriel qui se tiendra les 12 et 13 juin 2018 à Orford au coût de 449 \$ par personne et d'autoriser les dépenses inhérentes.

8460-050318 **CLUB D'AUTO-NEIGE LE SAPIN D'OR INC. – DEMANDE DE COMMANDITE – SALLE AU PAVILLON LE BOISCLAIR**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement de prêter gratuitement la grande salle du Pavillon le Boisclair pour un souper-bénéfice qui se tiendra le 17 novembre 2018. Les profits générés par cette activité serviront à l'entretien des sentiers de la région.

8461-050318 **CLUB OPTIMISTE CÔTE-DE-BEAUPRÉ – SOUPER-BÉNÉFICE ANNUEL**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'entériner l'achat de 10 cartes pour le souper-bénéfice qui se tenait le 3 mars au coût de 25 \$ par personne.

8462-050318 **AMÉLIE SIMARD – DEMANDE DE COMMANDITE**

**Attendu** la demande d'aide financière déposée par Amélie Simard dans le

cadre de ses nombreuses compétitions en vélo de montagne;

**Attendu** que la Ville est fière d'encourager ses athlètes dans l'atteinte de leur objectif;

**En conséquence**, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement de verser à Amélie Simard la somme de 500,00 \$ à titre d'aide financière pour l'année 2018.

8463-050318 **CORRECTION FACTURE CRF1701341**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'accorder un crédit de 304,43 \$ à la facture numéro CRF1701341.

8464-050318 **CORRECTION FACTURE CRF1701342**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'accorder un crédit de 513,07 \$ à la facture numéro CRF1701342.

8465-050318 **MANDAT À IMÉDIA**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'accorder un mandat à la firme « Imédia » au montant de 23 040 \$ plus les taxes applicables, pour la création et la mise en œuvre d'une stratégie annuelle de campagnes numériques et médias sociaux, plan triennal de communication et modernisation de son logo, le tout suivant les offres de services datées du 5 mars 2018.

8466-050318 **PROJET DE CONSTRUCTION MODIFICATION – 190, RUE DE LA FALAISE**

**ATTENDU** que le propriétaire du lot 4 459 878 du cadastre du Québec a déposé des nouveaux plans concernant le projet de construction pour le 190, rue de la Falaise;

**ATTENDU** que les modifications apportées au bâtiment concernent l'ajout d'une fenêtre en saillie avec corniche sur la façade principale et le prolongement du toit au-dessus de la galerie sur la façade arrière;

**ATTENDU** qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 10 du chapitre 3, la demande de permis est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

**ATTENDU** que les membres du comité consultatif d'urbanisme sont d'avis que les modifications proposées rehaussent l'architecture du bâtiment et répondent aux critères énoncés dans le règlement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement :

- a) d'approuver, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le projet de construction suivant les nouveaux plans déposés;
- b) d'abroger la résolution 8329-131117 adoptée le 13 novembre 2017.

8467-050318 **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1229 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1192 SUR L’AFFICHAGE**

Il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d’adopter le projet de règlement numéro 1229 intitulé : Règlement modifiant le Règlement 1192 sur le zonage pour :

- Modifier les paragraphes 1<sup>o</sup> et 2<sup>o</sup> du premier alinéa de l’article 200 afin de clarifier qu’une enseigne sur bâtiment peut, sous réserve des normes applicables par type de milieu, être posée à plat ou perpendiculairement sur une façade avant ou latérale, ou sur une façade arrière si une porte d’entrée publique donnant accès à l’intérieur du bâtiment y est située;
- Modifier l’article 221 afin d’augmenter la superficie d’une enseigne sur une marquise à 1,5 m<sup>2</sup> au lieu de 1 m<sup>2</sup>, de réduire le nombre à 2 enseignes maximales sur ladite marquise, de préciser que la hauteur maximale d’une telle enseigne ne doit pas excéder la hauteur de la façade de la marquise et d’apporter des précisions sur l’affichage du prix du carburant.

8468-050318 **ADJUDICATION DE LA SOUMISSION SUR INVITATION POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LA CANALISATION DE LA COULÉE SECTEUR HAUT BEAUPRÉ**

**ATTENDU** la résolution #8410-150118 adoptée le 15 janvier 2018 acceptant les documents d’appel d’offres ainsi que la grille de pondération et d’évaluation et autorisant la greffière à procéder à l’appel d’offres sur invitation;

**ATTENDU** que trois (3) soumissionnaires ont été invités à soumissionner;

**ATTENDU** que le comité de sélection a procédé à l’étude de DEUX (2) soumissions reçues de :

- CIMA
- Assaini Conseil SD INC.

**ATTENDU** que les 2 firmes se sont vues attribuer un pointage intérimaire supérieur à 70% ce qui était une condition essentielle à l’ouverture de l’enveloppe de prix :

Soumissionnaire	Prix soumis	Pointage		Rang
		intérimaire	final	
Assaini Conseil SD Inc.	22 604,09 \$	70%	53,09	1
Cima	67 835,25 \$	84%	19,75	2

**ATTENDU** que la firme **ASSAINI CONSEIL SD INC.** a obtenu le meilleur pointage suite à l’application de la formule prévue au document d’appel d’offres;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d’octroyer le mandat à la firme « **ASSAINI CONSEIL SD INC.** » au montant de 22 604,09 \$ incluant les taxes applicables.



8471-050318 **EMBAUCHE DU PERSONNEL DE LA RELÂCHE**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement :

- a) d'entériner l'embauche du personnel nécessaire au bon fonctionnement des activités pour la semaine de la relâche en fonction du nombre d'inscriptions;
- b) d'adopter les salaires mentionnés à l'égard de chacun pour l'année 2018 :

• Mireille Cloutier-Tremblay (responsable)	13,50 \$/heure
• Mélodie Marin	12,85 \$/heure
• Kim Marchand	12,85 \$/heure
• Sabrina Paré	12,85 \$/heure
• Mathilde Duclos	12,85 \$/heure
• Alyson Murray	12,35 \$/heure
• Laurie Caron	12,35 \$/heure
• Sara Michel	12,35 \$/heure
• Maude Duchesne	12,35 \$/heure
• Frédéric Caron	11,85 \$/heure

8472-050318 **DÉMISSION DE M. LOUIS-PHILIPPE DUCLOS À TITRE DE POMPIER À TEMPS PARTIEL**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement de prendre acte de la démission de M. Louis-Philippe Duclos à titre de pompier à temps partiel pour le secteur de St-Tite-des-Caps.

8473-050318 **ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LES AVANCEMENTS DES OBJECTIFS FIXÉS PAR LE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'adopter le rapport annuel sur les avancements des objectifs fixés par le schéma de couverture de risques tel que produit en annexe sous la cote 050318-01.

8474-050318 **VENTE DU TERRAIN À LA COMPAGNIE 10574201 CANADA INC. OU À TOUTE COMPAGNIE APPARENTÉE**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement :

- a) de vendre, sans garantie légale, à la compagnie 10574201 Canada Inc. ou à toute compagnie apparentée, une partie du lot connu actuellement comme étant le 3 681 145, situé dans le parc industriel, au coût de 1,65 \$ le pied carré aux conditions suivantes :
  - i. à la construction d'un bâtiment sur le terrain ci-haut décrit avant le 31 mars 2020, à défaut de quoi, l'acheteur s'engage à revendre, lesdits terrains à la Ville au prix payé moins 5%, à titre de dommage et préjudice causés à la Ville;
  - ii. les frais de notaire et d'enregistrement sont à la charge de l'acheteur;
  - iii. l'acheteur s'engage à respecter toute la réglementation de la Ville en matière d'urbanisme et toutes autres lois régissant le type d'entreprise qu'il compte exploiter;

- iv. la transaction notariée devra être conclue dans un délai de 60 jours à compter de la présente;
  - v. l'acheteur s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur en ce qui a trait au bruit sur le voisinage résidentiel. La construction d'un mur coupe-son sera envisagée.
- b) d'autoriser le maire, M. Pierre Renaud et la greffière, Mme Johanne Gagnon ou le directeur général, M. Roch Lemieux à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

8475-050318 **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1227**

Monsieur Pierre Renaud, maire donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le projet de règlement 1227 ayant pour objet de fixer un taux relatif aux droits sur le transfert de tout immeuble situé sur le territoire, pour toute tranche de la base d'imposition qui excède 500 000 \$. Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

8476-050318 **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1228**

Monsieur Pierre Renaud, maire donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le projet de règlement 1228 abrogeant le règlement numéro 1219 concernant la prévention des incendies et la sécurité des occupants. Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

8477-050318 **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1229**

Monsieur Pierre Renaud, maire donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le projet de règlement 1229 modifiant le Règlement 1192 sur le zonage pour :

Modifier les paragraphes 1<sup>o</sup> et 2<sup>o</sup> du premier alinéa de l'article 200 afin de clarifier qu'une enseigne sur bâtiment peut, sous réserve des normes applicables par type de milieu, être posée à plat ou perpendiculairement sur une façade avant ou latérale, ou sur une façade arrière si une porte d'entrée publique donnant accès à l'intérieur du bâtiment y est située; et

Modifier l'article 221 afin d'augmenter la superficie d'une enseigne sur une marquise à 1,5 m<sup>2</sup> au lieu de 1 m<sup>2</sup>, de réduire le nombre à 2 enseignes maximales sur ladite marquise, de préciser que la hauteur maximale d'une telle enseigne ne doit pas excéder la hauteur de la façade de la marquise et d'apporter des précisions sur l'affichage du prix du carburant.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Huit (8) personnes sont présentes et plusieurs commentaires ont été émis et les questions suivantes ont été posées :

- Quel est le montant investi pour le Centre des Congrès

- Quel est le risque
- Si faillite, est-ce que la Ville perd son argent
- Pourquoi 10 000 \$ à Couche Tard/Irving
- Salaire des élus
- Bornes pour voitures électriques

8478-050318 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement que cette séance soit levée à 20 h 25.

---

Pierre Renaud  
Maire

---

Johanne Gagnon, greffière et  
Directrice générale adjointe